

Rencontres 2012 des acteurs de l'ORENVA : échanges d'expériences sur la lutte des espèces végétales envahissantes

en Poitou-Charentes – 23 mai 2012

ORDRE DU JOUR

1. Politique régionale de gestion des rivières

2. Bilan de l'ORENVA

3. Partage d'expériences :

- ✓ Etude sur l'érable négundo
- ✓ La télédétection de la jussie
- ✓ Protocole de suivi des renouées asiatiques

4. Le réseau des techniciens médiateurs de rivières

Politique régionale de gestion des rivières

**Politique régionale engagée en 2006,
Révisée en 2009 et fin 2011**

3 principes :

- Apport d'une plus-value écologique
- Contribution à la politique de soutien à l'emploi
- Soutien plus important des secteurs à capacité financière réduite

2 priorités :

- Améliorer le fonctionnement hydromorphologique et écologique
 - Promouvoir les actions en faveur de la biodiversité
- participent à la mise en oeuvre de la Trame Verte et Bleue

Politique régionale de gestion des rivières

I. Animation – Communication

I.1. Techniciens-médiateurs de rivière

28 postes soutenus en 2011

animateur local, support technique, relais de la politique régionale

I.2. Animation du réseau des techniciens-médiateurs par le CPIE Val de Gartempe

Tête de réseau pour échange de connaissances, compétences, expériences, appui pour des agents travaillant souvent de façon isolée

I.3. Communication

Supports de sensibilisation de portée régionale, départementale ou élargie à une des grandes vallées de la région

Politique régionale de gestion des rivières

I. Animation – Communication

I.1. Techniciens-médiateurs de rivière : Modalités

- Aide **limitée à 2 postes** par structure (plafonnée à 10 000 € et **9 000 €**)
- 40 % en secteur prioritaire, sinon 20% (majoré de 5% si partage de poste) sur dépenses de fonctionnement (investissement qu'à la création)
- voir conditions d'éligibilité détaillées dans le règlement

→ Parmi ces conditions, à noter :

- rapport d'activités annuel exigé
- contribution à la collecte des données dans le cadre de l'ORENVA

Politique régionale de gestion des rivières

II. Programmes d'actions

Les travaux d'entretien des ripisylves ne sont plus éligibles, la Région souhaitant favoriser une vision globale permettant un retour au bon état écologique

II.1. AAP HyMo

Appel à projets fonctionnalités / hydromorphologiques et écologiques
Ajout en dépenses éligibles des frais d'acquisition ouvrages et terrains

II.2. Contrôle des espèces exotiques envahissantes

→ maintenir bon fonctionnement des hydrosystèmes (usages et biodiversité)

A. Faunistiques : Lutte contre les ragondins

Un partenariat avec la FREDON (suivi et achat cages-pièges)

Politique régionale de gestion des rivières

II. Programmes d'actions

B. Floristiques : Lutte contre la Jussie

Adaptation du règlement le 13 février 2012

Aide aux dépenses de fonctionnement liées à l'arrachage :

**- Pour les zones historiques les plus fortement touchées
(Marais de l'ouest et rivières Thouet, Vienne, Charente)**

30 % en secteur prioritaire, sinon 15%

**- Ajout des zones récemment affectées de façon conséquente, importante
(identifiées sur la base des cartographies disponibles de l'ORENVA)**

20 % en secteur prioritaire, sinon 10%

→ partage des informations avec les coordonateurs

Merci de votre attention

Pour plus d'information :

RDV sur le site de la Région, dans le guide des aides,
sur le lien suivant, où règlement et formulaire téléchargeables :

<http://www.poitou-charentes.fr/services-en-ligne/guide-aides/-/aides/detail/343>

Contacts

Région Poitou-Charentes

Service Eau

Isabelle LAROCHE

Tel : 05 49 38 47 58

i.laroche@cr-poitou-charentes.fr